



COMMUNE DE BEGNINS

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE  
POUR L'ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL  
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE  
DU 8 MARS 2026 (1<sup>er</sup> tour)

Greffé municipal

Rte de St-Cergue 14

Case postale 14

1268 Begnins

Tél. : +41 22 366 21 19

E-mail : [greffe@begnins.ch](mailto:greffe@begnins.ch)



**A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai).** L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

LISTE D'ENTENTE COMMUNALE

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire :	M. .... Cesare Palmieri.....
(à défaut, le 1 <sup>er</sup> signataire sera considéré comme personne mandataire)	Adresse complète: Route de St-Cergue 21 c.....
	Téléphone fixe : ..... Tél. portable : 079 371 26 28.....
	Courriel : mcpalmieri@bluewin.ch .....
Personne suppléante :	Mme/M. : .....
(à défaut, le 2 <sup>e</sup> signataire sera considéré comme personne suppléante)	Adresse complète: .....
	Téléphone fixe : ..... Tél. portable : .....
	Courriel : .....

**ANNEXES**

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

**RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL**

**RECEPTION :**

Date : 12 janvier 2026

Heure : 12 h 00

Visa :

*Greffé municipal*  
*1268 Begnins*

**OBSERVATIONS :**

- Etablissement de la liste « Liste d'entente communale » par tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal.

COMMUNE : BEGNINS



élections  
communales  
générales 2026  
Canton de Vaud

DENOMINATION DE LA LISTE : Liste d'entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
(Nom + Prénom = max. 40 caractères)									
1	Howells	John	M	18/8/59	Lancy (GE)	Étudier bancaire retraité	Route de St-Lergue 28c 1268 Begnins		<input checked="" type="checkbox"/>
2	HEINIGER	MICHEL	M	6/2/57	Begnins (VD)	Economiste + Ingénieur	Rte de Bourtigny 26 1268 Begnins		<input checked="" type="checkbox"/>
3	DEL PRADO	THIERRY	M	03.05.72	Lancy (GE)	JURISTE	CHEMIN DU SIDAN 8 1268 BEGNINS		<input checked="" type="checkbox"/>
4	STOLL	NICOLE	F	9.11.64	Bâle	Traductrice Conseillère académique	Grand-Rue 20 1268 Begnins		<input checked="" type="checkbox"/>
5	Seris	Grande	F	5.01.53	Beaumont	Retraite	La route 14		<input checked="" type="checkbox"/>

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 52 (40 conseillers et 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Etablissement de la liste « Liste d'entente communale » par tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal

## DENOMINATION DE LA LISTE : Liste d'entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
6	Lovey	Sébastien	M	03.09 1975	Bagnes	Employé de banque	Grd rue 9 1268 Begnins		✓
7	MAGNIN	JEAN-YVES	M	05.10 1981	Marsens	ARCHITECTE	Ch. DE LA COLETTE 10		✓
8	SIEGRIST	JONAS	M	23.04 1979	Menziken	RESP. DE LABO	CH. DE LA FAVRE 8 1268 BEGNINS		✓
9	Gobat	Cédric	M	27.09 1988	Château d'Oex	Utileur	Rue de l' église 4 1268 Begnins		✓
10	Cosendey	Steve	M	06. 03 1989	Valbroye	Agriculteur	Chemin de Maison - Neuve 6 1268 Begnins		✓
11	Rappaz	Vincent	M	16.09.73	Guernes/CH	Utileur	Ch. Serraux - Dassus 8 1268 Begnins		✓

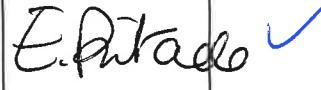
- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 52 (40 conseillers et 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Etablissement de la liste « Liste d'entente communale » par tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal

## DENOMINATION DE LA LISTE : Liste d'entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
12	Böchliger	Marion	F	24/11 62	Eschenbach	Retraitee active	Martheray 11 1263 Bagnes	Böchliger	✓
13	Carvalhias	Christelle	F	09/10/1 88	Ayent VS	enseignante primaire	Rte de Gland 5, Bagnes	Christelle	✓
14	VAN LANGEVADOCX	STEF	M	29/05/ 72	Bagnes	Directeur	Rte de Saint Georges 13	STEF	✓
15	METROZ	Isabelle	F	07.06. 1959	Liddes (VS)	Retraitee	1, Rue du Martheray Bagnes	Isabelle	✓
16	VEGA	DIEGO	M	28.02 1962	Lutry	Moniteur Auto-école	Rue Martheray 8	DIEGO	✓
17	PALMIERI	Cesare	M	23.01 1973	Langnau (BE)	Consultant	St-Georges 21C	Cesare	✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 52 (40 conseillers et 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Etablissement de la liste « Liste d'entente communale » par tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal

## DENOMINATION DE LA LISTE : Liste d'entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
18	DURAND	Alexis	M	02.08. 1965	Collex-Bossy GE	Employé de Banque	Chemin du Stand 6		✓
19	MARTIN	Florian	M	05.02. 1983	Carouge (GE)	Employé communal Paysagiste	Chemin de la Colette 7b		✓
20	MERMOUD	Sebastien	M	14.09. 1977	Montfier VD	Géant d'immeubles	Rte de St Cergue 13		✓
21	PINTADO	Evelyne	F	08.02. 1966	Zurich (ZH)	Communication	Le Fort 17		✓
22	STRAFUS	Pierre- André	M	13.08 1947	Heimen- hauen	ingénieur retraité	Rte de St Cergue 17		✓
23	SIL	Mehmet Baris	M	20.01. 1984	Turquie	Planificateur	Route de Saint-Cergue 26M		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 52 (40 conseillers et 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Etablissement de la liste « Liste d'entente communale » par tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal

## DENOMINATION DE LA LISTE : Liste d'entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
24	BALLY	CONCHITA	F	01.12.1973	GINGINS VD	COUTURIÈRE	8te de Burtigny 4	C.Bally	✓
25	BURGI	Yan	M	12.10.1981	Aarberg	Ferblantier Cavaleur	Rue du Fort 14	<del>Y.Burgi</del>	✓
26	CHAMPION	François	M	26.02.1956	Gimel	Comptable	Col. des Barres 3	<del>F.Champion</del>	✓
27	Brossette	Pierre	M	21/10/35	France	Retraité	Route de la Coye 30	<del>P.Brossette</del>	✓
28	Felix	Leonard	M	14/08/2006	Lavigny	Étudiant	Route de Luins 4	<del>L.Felix</del>	✓
29	Tchalykh	Sergey	M	13/10/1970	Begnins	Responsable compliance	Route de Burtigny 22, 1268. Begnins	<del>S.Tchalykh</del>	✓

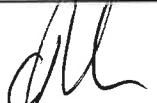
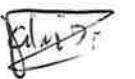
- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 52 (40 conseillers et 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Etablissement de la liste « Liste d'entente communale » par tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal

## DENOMINATION DE LA LISTE : Liste d'entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
30	BERNARD	STEPHANE	M	22/09/70	FRANCE	ENSEIGNANT SECONDARIE	ROUTE DE SAINT CERGUES 15 BEGNINS 1268	/bernard	✓
31	Gobet	Séverine	F	4/2/82	St. Cergues Suisse Châtelaine - 702	Coiffeuse	Rue de l'Eglise 4 1268 Begnins	gobet	✓
32	SCHAER	Angélique	F	26/05/71	Bernex Suisse	Assistante de direction	Rte de St- Cergue 24B 1268 Begnins	schae	✓
33	MUTHLEMANN	Laure	F	13.4.82	Berne Suisse	Assistante en pharmacie	Ch. de la Colette 17 1268 Begnins	muthlemann	✓
34	CATZEF LIS	BORIS	M	05/05/92	Lausanne / VD, Suisse	Avocat en droit des affaires, docteur en droit	Ch. de Sarram - Dessous 6 1268 Begnins	catzef lis	✓
35	STEINTANN	SYLVIE	F	26/01/76	Lausanne Suisse	Bibliothécaire documentaliste	Rue de l'Ancien Train 8 1268 Begnins	steintann	✓

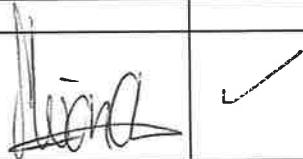
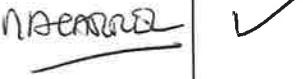
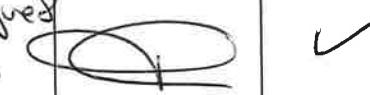
- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 52 (40 conseillers et 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Etablissement de la liste « Liste d'entente communale » par tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal

## DENOMINATION DE LA LISTE : Liste d'entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
36	MAILLARD	OLIVIER ALAIN	M	27/4/70	SIVIRIER / FR	CADRE DIRIGEANT ET THERAPEUTE	RTE ST-CERGUE 28A, BEGNINS		✓
37	NICOLIER	STEVE	M	29/07/88	Ormont-Dessus / VD	Responsable Magasin	RTE DE GLAND 4 BEGNINS	<del>Signature</del>	✓
38	Fossati	Nicolas	M	02/04/69	Mendrisio TI	enseignant	Route de la Loge 8 1268 Begnins		✓
39	Naef-Riesen	Nathalie	F	08/03/68	Genève	Intervenante en soutien psychosocial	Ch. de Combe-Valière 4 1268 Begnins		✓
40	Lenz	Cynthia	M	27/11/82	Mies VD	Conducteur TPG	rue du Marthau 4 Marthau		✓
41	Palmier	Frédéric	M	26/03/00	Langnau im Emmental BE	Employé SAV	Route de St-Cergue 21C		✓

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 52 (40 conseillers et 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Etablissement de la liste « Liste d'entente communale » par tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal

## DENOMINATION DE LA LISTE : Liste d'entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
42	Viandard	Stéphane	M	16.11.1974	Lancy	Employé de commerce	Rte de St-Cergue 21 C, 1268 Begnins		<input checked="" type="checkbox"/>
43	VAN BRABANT	Koenraad	M	12.04.1958	Belgique	CONSULTANT INDEPENDANT Dynamique d'équipe	chemin des Baules 14 1268 BEGNINS		
44	CARREL	MARIE-Alix	F	14.02.1989	FRANCE	Senior Financial Controller	CHENIN DES BAULES 18 A 1268 BEGNINS		<input checked="" type="checkbox"/>
45	LABAGNARA	TIZIANA	F	05.08.1989	Rolle	Notaire	Rte de St-Cergue 1268 Begnins		<input checked="" type="checkbox"/>
46	Bernard	Alexandre	M	31.03.1992	l'isle	Magasin	Chemin du Sidan 2 1268 Begnins		<input checked="" type="checkbox"/>
47	FRAGNIÈRE	GAETAN	M	25.07.1984	PONT-EN-OGOZ	Sponsoring & EVENT MANAGER	Chemin des Baules 20F, 1268 BEGNINS		<input checked="" type="checkbox"/>

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 52 (40 conseillers et 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Etablissement de la liste « Liste d'entente communale » par tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal

## DENOMINATION DE LA LISTE : Liste d'entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
48	ZATAZ	ZOLAND DOLBERT	H	28/10/76	HOLGLIE	MARKETING	ROUTE DE SAINT-CEORGUE 2GL		
49	Méthoz	Christophe	H	22/12/82	LIDDÉS VS	Viticulteur - Élevageur	Rue du Mattheay 1		
50	Carreira	Raphaël	H	16/09/95	Corsier-sous- Vully	Enseignant	Rue de l'Ancien Collège 1		
51	Reynard	Malika	F	30/12/01	Savrié VS	Dessinatrice en bâtiment	Rue de l'Ancien Collège 1		
52	FRIEDLI	SACHA	H	01/04/74	Rüegsau BE	PHYSICIEN ENSEIGNANT EPFL	Ch.-du Stand 6		
53	REY-BELLET	Tatiana	F	24/03/68	Massongex VS	Employée d'organisation internationale	Ch. des Bauges 19		

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 52 (40 conseillers et 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Etablissement de la liste « Liste d'entente communale » par tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal

## DENOMINATION DE LA LISTE : Liste d'entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
54	Semmely	Greg	M	21/12/88	Courtepin (FR) Suisse	Cuisinier Joueur du FC GB	Moulin du creux 3 1268 Begnins		<input checked="" type="checkbox"/>
55	Klausen Coutereu	Pernille	f	23/8/73	Norvège	Maman au foyer	Rte de St-Cergue 38 1268 Begnins		<input checked="" type="checkbox"/>
56									
57									
58									
59									

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 52 (40 conseillers et 12 suppléants). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi, après le délai de candidature.
- Etablissement de la liste « Liste d'entente communale » par tirage au sort, le lundi 12 janvier 2026, avec, dans l'ordre, un premier tirage pour les conseillers sortants suivi d'un deuxième tirage pour les nouveaux candidats au Conseil Communal

COMMUNE : BEGNINS



élections  
communales  
générales 2026  
Canton de Vaud

DENOMINATION DE LA LISTE : Liste d'entente communale

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	STIEFEL	ANNÉ	1965	Route de La Roche 5 1268 BEGNINS		<input checked="" type="checkbox"/>
2	PALMIERI	Mireille	1971	Route de St-Cergue 21C 1268 BEGNINS		<input checked="" type="checkbox"/>
3	PALMIERI	Cesare	1973	Route de St-Cergue 21C 1268 Begnins		<input checked="" type="checkbox"/>
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.